

AIDE À LA RECHERCHE LES ARCHIVES HOSPITALIÈRES



Arch. dép. Rhône, 283 J 153

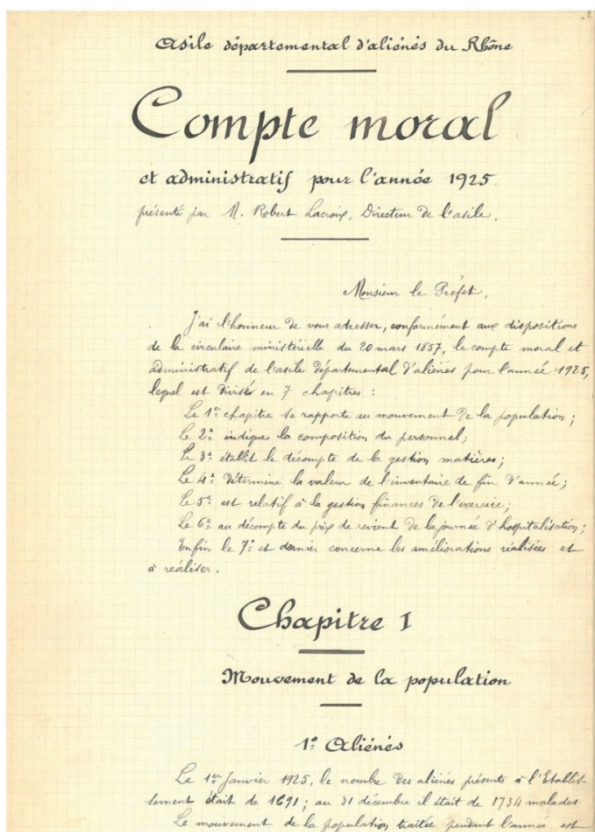
HISTORIQUE

- Du Moyen Âge au début du XIX^e siècle, les hôpitaux sont d'abord des structures d'accueil et d'assistance destinées aux voyageurs pauvres et en particulier aux pèlerins venant et allant à Rome ou vers d'autres lieux saints.
- Cet accueil s'étend par endroits aux pauvres des paroisses si aucune autre structure telle qu'une Maison de charité ne les prend en charge, ou à un public plus ciblé comme les orphelins ou les femmes enceintes.
- Les hôpitaux ont très souvent été fondés par des habitants motivés par l'exercice de la charité, expression de leur foi chrétienne. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'ils deviennent véritablement des établissements de soins.

QUE TROUVE-T-ON ?

Les archives des établissements hospitaliers, des établissements de soins et des établissements de cure sont réparties en deux catégories :

- **Les archives administratives** comportent l'ensemble des documents quels que soient leur forme et leur support, produits par les services hospitaliers dans l'exercice de leur activité, à l'exception des dossiers médicaux et autres documents comportant des données médicales individuelles et nominatives. Elles comprennent aussi les documents produits par les services médicaux dans le cadre de leur fonctionnement quotidien (rapport d'activité, gestion du personnel, journaux de bord...).



Arch. dép. Rhône, HDEPOT Vinatier M 13 et HDEPOT Vinatier O 1

- **Les archives médicales** correspondent aux documents produits dans le cadre de la prise en charge thérapeutique des patients, mais également relevant de l'activité de recherche de l'établissement. Ce sont donc principalement les dossiers médicaux, les documents des laboratoires et des pharmacies mais également les dossiers de recherches.

Les archives hospitalières sont constituées :

- Des documents émanant des divers hôpitaux et hospices qui ont précédé chacun des établissements actuels avant la Révolution française.
- Des documents élaborés par les services fonctionnels de chaque hôpital depuis 1790.
- Des documents émanant des divers services médicaux et chirurgicaux de chaque établissement.
- Des papiers des bienfaiteurs, en général décédés dans l'établissement, des papiers privés.

INTÉRÊT HISTORIQUE

- Les archives hospitalières permettent d'obtenir des informations complémentaires aux données contenues au niveau des registres d'état civil.
- **Source irremplaçable** pour l'histoire médicale, économique, sociale et domaniale, les archives hospitalières témoignent de la construction et de l'activité de l'établissement.
- Elles sont une **source essentielle** pour l'histoire de la protection sociale et pour l'histoire de la santé ; elles contribuent à l'étude des répercussions sur la société des périodes de dépression économique et de crise sanitaire.
- Qu'elles soient médicales ou administratives, anciennes ou contemporaines, écrites ou iconographiques, les archives illustrent les aspects de la vie hospitalière et les évolutions qui ont touché cet établissement.
- Les archives hospitalières sont une source de choix pour l'histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance (monographies).
- Elles permettent de retracer l'histoire des familles : soit parce qu'un de ses ancêtres y est mort démuné de tout, soit parce qu'un aïeul y a travaillé, soit parce que l'on enquête sur un enfant né et abandonné à l'hôpital.

POUR QUELLE PÉRIODE ?

Les fonds hospitaliers conservés aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon couvrent huit siècles d'histoire du XIII^e siècle au XX^e siècle.

COMMENT CHERCHER ?

Le classement

- Aux Archives départementales et métropolitaines, la série HDEPOT est destinée à recevoir les versements des établissements de santé des origines à nos jours. Chaque fonds correspond à un établissement.
- Les archives hospitalières sont dotées d'un cadre de classement qui leur est propre. Les documents y sont répartis par séries, identifiées chacune par une lettre. Une partie de ces séries est dédiée aux archives antérieures à la Révolution française et l'autre aux archives postérieures.

Par quoi commencer ?

- La recherche commence chez soi avec les papiers privés (photographies, courriers, livrets militaires, cartes postales) et à travers les témoignages du passé.
- Différencier lieu de vie et lieu de décès : il ne faut pas oublier qu'un ancêtre a pu décéder dans un lieu où il n'a jamais vécu. C'est notamment le cas s'il a été hospitalisé, loin de son domicile. Afin de retrouver qui a pu l'accueillir, il convient de se renseigner sur la présence ou non d'établissements de soins dans la zone où a eu lieu le décès.



Arch. dép. Rhône, HDEPOT Beaujeu, série Z

Le circuit de recherche

Naître et mourir

Archives à consulter : registres de naissances et de décès survenus dans les établissements.

- Série : HDEPOT.
- Sous-séries : F et Q (population hospitalisée avant et après la Révolution française).
- Informations : en règle générale sont indiqués les noms et prénoms, la profession, le lieu de résidence, l'âge, la nature de la maladie, la cause du décès, les noms de parents.

Accoucher

Archives à consulter : registres de déclaration et d'inscription des accouchements, registres d'observations médicales des accouchements, dossier médicaux.

- Série : HDEPOT.
- Sous-séries : F et Q (population hospitalisée avant et après la Révolution française), R (archives médicales).
- Informations : en règle générale sont indiqués la date d'entrée et de sortie, la date d'accouchement, les noms et prénoms, la profession, le lieu de résidence, l'âge, le nom du bébé, son état, l'état de santé de la mère et l'enfant, le descriptif des soins....

Recevoir des soins

Archives à consulter : registres d'entrée et de sortie des malades (hôpitaux généralistes, sanatorium, pouponnières, vieillards et incurable), dossier médicaux, registres des soins cliniques pratiqués, registres des remèdes distribués.

- Série : HDEPOT.
- Sous-séries : F et Q (population hospitalisée avant et après la Révolution française), P (économat), R (archives médicales).
- Informations : en règle générale sont indiqués les noms et prénoms, la profession, le lieu de résidence, l'âge, la date d'entrée et de sortie, la maladie, les soins apportés.

Les militaires hospitalisés

Archives à consulter : registres d'entrée et de sortie, livrets militaires, photographies, médailles comportant le numéro de matricule, dossiers médicaux, dossiers administratifs.

- Série : HDEPOT.
- Sous-séries : F et Q (population hospitalisée avant et après la Révolution française) et R (archives médicales).
- Informations : déroulé du parcours militaire et mention des blessures de guerre.

Les hospitalisations dans les établissements psychiatriques

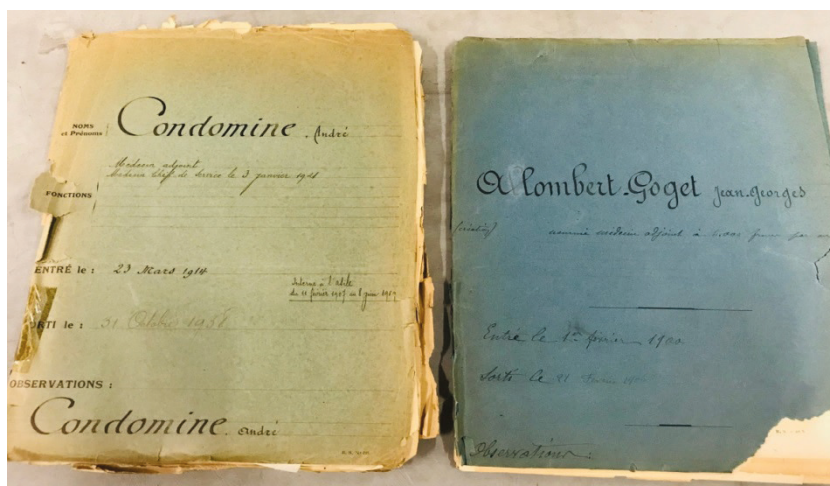
- Quatre sources essentielles pour retracer le parcours d'un ancêtre ayant effectué un séjour en hôpital psychiatrique : le dossier médical (classé par date de sortie), le dossier administratif (classé par ordre alphabétique), le registre de la loi (classé par date d'entrée et par type de placement), le registre de décès.
- Des supports très variés au contenu très riche : objets, photographies, correspondance familiale souvent abondante.
- Série de rattachement : HDEPOT.
- Sous-séries : Q (population hospitalisée) et R (archives médicales).

Faire carrière

Quelles traces ont laissé les médecins et le personnel administratif en exercice dans les établissements de santé du Rhône ? Bien qu'aucun dossier de personnel médical n'ait été tenu, quelle que soit l'époque, les indices permettant de retrouver une trace du passage d'un élève en médecine ou d'un médecin existent. Votre famille compte dans ses rangs un(e) médecin, un(e) chirurgien(ne), un(e) dentiste, un(e) pharmacien(ne), un(e) assistante sociale, un(e) infirmier(e), un(e) économiste... ?

Archives à consulter : dossiers de carrière, registres matricules du personnel, dossiers thématiques de directeurs, dossiers thématiques de l'administration du personnel en temps de guerre, délibérations du conseil d'administration de l'établissement.

- Série: HDEPOT.
- Sous-séries : F et K (personnel avant et après la Révolution française), E et L (administration de l'établissement avant et après la Révolution française).

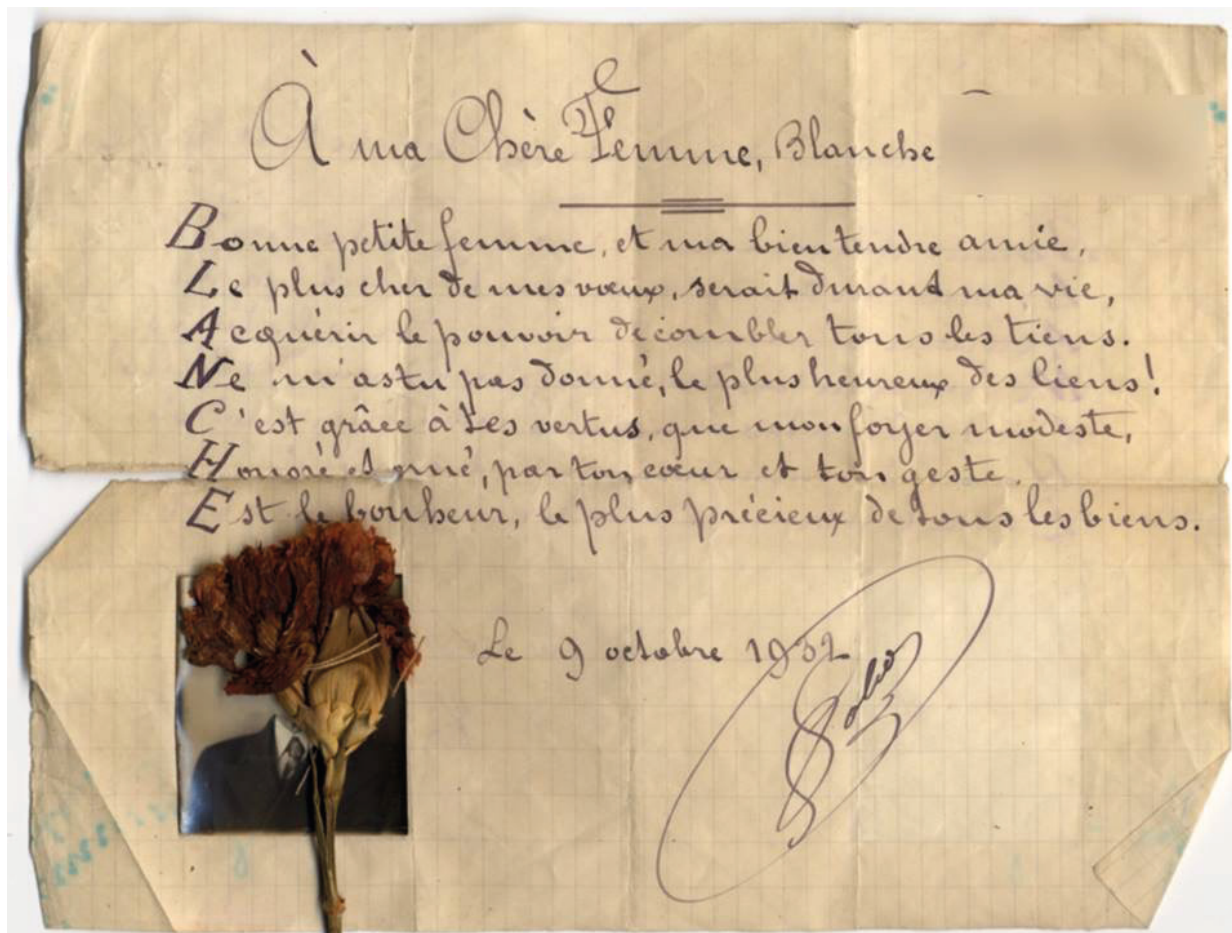


Arch. dép. Rhône, HDEPOT Vinatier, série K

Papiers privés

Archives familiales laissées par les patients décédés et non réclamées par la famille : correspondance, photographies, médailles, documents relatifs à l'état civil, factures...

- Série: HDEPOT.
- Sous-séries : H et Z (papiers privés avant et après la Révolution française).



Arch. dép. Rhône, HDEPOT Beaujeu, série Z

Sous quelles conditions consulter les archives ?

- L'accès aux archives publiques est réglementé et tous les documents ne sont pas immédiatement communicables. L'article L. 213-2 du Code du patrimoine définit les délais de communicabilité.
- Les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de :
 - Vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret médical.
 - Si la date du décès n'est pas connue, le délai est de cent vingt ans à compter de la date de naissance de la personne en cause.
- L'accès au dossier médical est réglementé par les dispositions de l'article L. 1111-7 du Code de la santé publique. Tout patient ou ayant droit a ainsi librement accès aux informations le concernant après en avoir fait la demande par écrit auprès de l'établissement dans lequel il a été suivi. Cet accès se fait sous un délai de huit jours si le dossier médical date de moins de cinq ans et sous un délai de deux mois si le dossier a plus de cinq ans. La communication du dossier médical se fait sous la responsabilité du directeur de l'établissement.
- Lorsque le dossier médical est conservé à titre d'archives définitives, il est communiqué en application des dispositions du Code du patrimoine.

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

34, rue du Général Mouton-Duvernet
69003 Lyon
04 72 35 35 00
archives@rhone.fr

INTERNET

archives.rhone.fr
 Archives69

ACCÈS

Tramway : ligne T4 (arrêt Archives départementales)

Métro : ligne B, Gare Part-Dieu / Villette et ligne D, Sans Souci

Bus : lignes C11 (Archives départementales), C25 (Archives départementales), C13 et bus 25 (Part-Dieu/Renaudel ou La Villette)

HORAIRES D'OUVERTURE

Consultables sur **archives.rhone.fr**